



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MONNOIR

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET
DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE 2025

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir, que conformément aux dispositions de l'article 176.1 du *Code municipal*, le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2025 seront déposés lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité qui se tiendra le mardi 12 mai 2026 à la salle du conseil située au 7, chemin du Vide à Sainte-Angèle-de-Monnoir.

Donné à Sainte-Angèle-de-Monnoir, ce 16^e jour d'avril 2026.

Original signé

Pierrette Gendron, DMA
Directrice générale et
greffière-trésorière